

*Ordre du jour.* — La Société est réunie en assemblée générale extraordinaire pour prendre une décision sur les propositions que son Conseil lui a faites dans sa dernière séance, relativement à un monument à élever à la mémoire de feu M. d'Omalius d'Halloy.

Le secrétaire-général, après avoir rappelé en quelques mots les services rendus au pays par M. d'Omalius, en dehors de ses travaux géologiques qui sont bien connus de la Société, expose le résumé des délibérations du conseil sur l'opportunité de l'initiative à prendre, ainsi que sur le coût de diverses statues et sur le produit de souscriptions analogues, et il propose à l'assemblée d'adopter le premier point des propositions du Conseil, savoir : la *Société géologique* prend l'initiative d'une souscription pour un monument à élever à la mémoire de feu M. d'Omalius d'Halloy.

M. Ad. Dejardin croit qu'on devrait laisser cette initiative au gouvernement.

M. Goret est d'un avis contraire ; et il insiste sur l'importance de la coopération des industriels aux honneurs à rendre à un savant dont les travaux ont rendu de grands services à l'industrie minérale.

Finalement, ce premier point est adopté à l'unanimité.

Une discussion s'élève ensuite à propos de l'emplacement du monument projeté. M. G. Dewalque dit que, l'usage étant de choisir le lieu de naissance, c'est à Liège que ce monument devrait être élevé ; mais il rappelle diverses considérations de nature à faire préférer Namur, M. d'Omalius ayant été gouverneur de cette province et y ayant constamment résidé, soit au chef-lieu, soit dans la propriété de sa famille.

On paraît être d'accord sur ce point, mais M. le président fait observer qu'il ne doit pas être décidé par la Société, mais par le comité qui sera chargé de l'exécution.

En conséquence, l'assemblée délègue à ce comité MM. A.

Briart, ingénieur à Mariemont et président de la Société, G. Dewalque, professeur à l'université de Liège, secrétaire-général, Berchem, ingénieur principal des mines à Namur, Goret, ingénieur et industriel à Liège et A. Habets, ingénieur et secrétaire de l'*Union des charbonnages liégeois* à Liège.

Le Sénat et l'Académie seront priés de se faire représenter dans le Comité.

Il est bien entendu que, le comité constitué, la Société géologique n'a plus à intervenir dans cette affaire, et que, notamment, le comité pourra s'adjoindre telles personnes qu'il jugera utile.

Quant au troisième point, la Société est d'avis que, pour faire réussir la souscription, il faut savoir prêcher d'exemple, et elle décide à l'unanimité qu'elle souscrit pour la somme de mille francs, indépendamment des souscriptions individuelles que le bureau est chargé de recueillir parmi les membres.

*Communications et lectures.* — A propos de la note de MM. Briart et Cornet sur le sable tongrien du plateau de Herve, M. L. L. De Koninck rappelle qu'on a trouvé en certains points de ce plateau un poudingue siliceux, rapporté à l'époque quaternaire, et dont le ciment renfermait, disait-on, des plantes fossiles dont M. Malaise a eu des échantillons. Il demande ce qu'on sait de ce poudingue et s'il ne serait pas également tertiaire.

M. G. Dewalque répond qu'il s'est rendu sur les lieux à l'époque déjà éloignée à laquelle il a été question de ce fait, et qu'il a appris de M. Strailhe, curé de Magnée, qui avait recueilli les végétaux fossiles dont il s'agit, que ces restes provenaient des cailloux de silex du poudingue, et non du ciment ; ils sont donc crétacés, probablement maastrichtiens. Quant au poudingue, M. Dewalque n'a pas hésité à le considérer comme quaternaire.